

ENERGIE ET SERVICES DE SEYSEL

32, Rue de Savoie - BP 5 -74910 SEYSEL

Agence d'Argonay : 1460, avenue Marcel Dassault - 74370 ARGONAY

Téléphone 04 50 27 28 96

Télécopie 04 50 59 02 53

 consultez notre site : www.es-seyssel.com

 contact : informations@es-seyssel.com


RCS Thonon-les-Bains

485 010 847 00013

Code APE 3513 Z

TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE (TRVE)
BLEU RESIDENTIEL - Option TEMPO

en vigueur depuis le

01/02/2026

Puissance souscrite en kVA	Prix des mensualités (en €/mois)	
	HT*	TTC*
6	11,75	15,90
9	14,53	19,84
12	17,22	23,68
15	19,68	27,23
18	22,27	30,95
24 - 30	33,00	45,04
36	38,65	54,25

	Prix de l'énergie (en c€/kWh)			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
Jours Bleus : 300 jours par an	7,96	13,20	10,35	16,07
Jours Blancs : 43 jours par an	9,41	14,94	12,51	18,66
Jours Rouges : 22 jours par an	10,04	15,70	55,75	70,55

HT* : hors TICFE (CSPE), CTA, Taxes locales et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (20 %)

TTC** : inclus TICFE (0,035 c€/kWh), Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet,

Majoration pour les autoproducateurs individuels avec injection (9,6 €/an)

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

 La journée TEMPO commence à 6h00 du matin **Jours Rouges :** entre le 01/11 et le 31/03

Dispositions particulières **Préavis :** la veille dès 20h.

 - samedi : jour "Bleu" ou "Blanc" **Heures Creuses :** 22h-6h (code Y)

- dimanche : jour "Bleu"

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé
TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE
BLEU RESIDENTIEL - Option EJP

en vigueur depuis le

01/02/2026

P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €/mois)		Energie (en c€/kWh)			
			Heures Chargées		Heures Normales	
	HT*	TTC*	HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	16,92	22,88				
15	19,51	26,48	25,58	34,34	11,76	17,76
18	22,02	30,00				
36	37,72	51,83				

Majoration pour les autoproducateurs individuels avec injection (9,6 €/an)

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)

Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 15,00%			Taux TVA : 20,0%		
	Option EJP			Option TEMPO		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
9	/	/	/	13,35	2,00	2,40
12	14,30	2,15	2,58	16,72	2,51	3,01
15	17,07	2,56	3,07	20,10	3,01	3,61
18	19,84	2,98	3,58	23,47	3,52	4,22
24	/	/	/	30,21	4,53	5,44
30	/	/	/	36,96	5,54	6,65
36	36,44	5,47	6,56	43,70	6,56	7,87

1 Caractéristiques de l'offre :

Offre tarif bleu résidentiel (tarifs réglementés par les pouvoirs publics) comprend la fourniture et l'acheminement de l'électricité.
Services inclus
- Espace client sur l'agence en ligne : consulter et gérer votre contrat en ligne dans un espace sécurisé (factures, règlements en ligne, suivi des consommations jusqu'à la journée pour les clients équipés d'un compteur communicant). <https://espace-client.es-seyssel.com>
- Accompagnement dans le choix de votre offre : dès la souscription de votre contrat un(e) gestionnaire clientèle est disponible par téléphone ou à l'accueil. Son rôle est de vous orienter vers l'offre la plus adaptée à vos habitudes de consommations et à vos besoins énergétiques.
- Dématérialisation de vos factures : vous pouvez choisir de recevoir vos factures par voie électronique, et également disponibles sur votre espace client internet.
- Relevé confiance : ce service permet au client non équipé d'un compteur communicant de nous transmettre leurs relevés de compteur pour que les factures soient établies sur les consommations réelles et non estimées.

Origine de l'électricité : 86,5% nucléaire, 4,7 % renouvelables (dont 2,2 % solaire et 1,5 % éolien) et 8,8 % fossiles (dont 8,1% gaz)

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

2 Prix et Taxes appliquées : (art 5 CGV)

Les prix sont déterminés par le ministre en charge de l'énergie, par arrêté tarifaire et publié au Journal officiel de la République française.

Détail du prix et des taxes :

Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE) : 9,6 c€/kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du : 01/08/2025

Taxe Communale (0 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

valeurs à la TVA à 0 % sur énergie, TCFE et prestations

valeurs à la date de vigueur TVA à 1530 % sur part fixe et CTA.

Majoration pour les autoproducateurs individuels avec injection (9,6 €/an)

TVA à 20 % sur part fixe et CTA.

3 Conditions de révision des prix : (art 3 CGV)

Les prix et les taxes seront ajustés(ées) de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture.

Les prix et taxes sont fixés par les pouvoirs publics et évoluent généralement deux fois par an (février et août).

Energie et Services de Seyssel vous informera des évolutions, par le biais d'une note d'information et/ou sur le site internet

www.es-seyssel.com

4 Modalités contractuelles, renouvellement, résiliation :

Type et durée du contrat :

Le contrat est conclus pour une durée de 12 mois à compter de sa prise d'effet.

Il sera reconduit tacitement par période d'un an jusqu'à la résiliation.

4.1 Résiliation à l'initiative du client (art 8 CGV)

Vous avez la possibilité de résilier votre contrat de fourniture, à tout moment (prestation gratuite). La résiliation prendra effet à la date souhaitée et au plus tard dans les dix (10) jours ouvrés à compter de la notification écrite de la résiliation auprès de nos services. Le fournisseur peut suspendre le contrat à son initiative qu'en cas de manquements contractuels (dont impayés), en fin de contrat sans renouvellement ou d'arrêt de son activité.

En cas de départ du logement prévenir au moins 10 jours ouvrés avant la date de résiliation par téléphone, courriel, courrier ou depuis votre agence en ligne.

4.2 Résiliation pour un passage à une offre de marché

Le délai de réalisation d'un changement de fournisseur ne peut pas excéder 21 jours sauf souhait contraire de l'utilisateur. Cette prestation n'est pas facturée.

5 Informations de contact :

Accueil dans nos bureaux ou par voie postale :

1460 avenue Marcel Dassault - 74370 Argonay et 27 route d'Aix-Les-Bains - 74910 Seyssel

du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Accueil téléphonique au 04.50.27.28.96 (coût d'un appel standard)

du lundi au vendredi de 7h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Par courriel à : informations@es-seyssel.com ou sur le site d'ESS : www.es-seyssel.com

Nous nous engageons à donner une réponse au plus tard dans un délai de 21 jours à réception de la demande.

Coordonnées du Médiateur national de l'énergie (MNE)

Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS CEDEX 09

Numéro vert: 0800 112 212 (service et appel gratuits)

Site : [https://www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr)

6 Modalités de facturation et de paiement : (art 6 CGV)

Mode de facturation :

Sur relevés réels ou sur index estimés pour les compteurs non communicants.

Périodicité : tous les trois (3) mois ou annuellement avec la mise en place de 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation; sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire.

Mode de règlement : par prélèvement automatique, par virement bancaire (Crédit Agricole des Savoie - 18106 00032 96703357447 27 - IBAN/BIC : FR76 1810 6000 3296 7033 5744 727 / AGRIFRPP881), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces dans nos bureaux ou par internet ou chèque énergie.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de **15 jours**.

Vous avez également la possibilité de choisir votre date de prélèvement (5,10,15 ou 25 de chaque mois).

Emission de vos factures : factures papiers incluse dans le tarif ou factures électroniques (une facture annuelle en cas de mensualisation).

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

7 Incident de paiement :

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être réduite ou suspendue après notification écrite ; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais d'avoir avant coupure (15 jours après date d'échéance) : 6,25 € HT / 7,5 TTC

Intervention pour impayé ou manquement contractuel :

Compteur évolué prix réduction / suspension : 3,28 € HT - 3,94 € TTC / 36,09 € HT - 43,31 € TTC

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 51,3 € HT - 61,56 € TTC / 51,3 € HT - 61,56 € TTC

Modalité gestion des trop-perçus : si celui-ci est inférieur à 25 € il est reporté sur la facture suivante (sauf si le consommateur demande son remboursement) ; si supérieur à 25 € il est remboursé par le fournisseur dans un délai de 15 jours à compter de l'émission de la facture ou de la demande client.

Si le contrat du client est résilié ou en cours de résiliation; il sera automatiquement remboursé.

8 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise en service sur PDL existant sans modification

- Avec compteur évolué 1,48 € HT - 1,78 € TTC en standard

- Avec compteur non évolué 27 € HT en standard - 32,4 € TTC majorée de 36,47 € HT - 43,76 € TTC en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais d'augmentation de puissance sans changement matériel compteur évolué : 3,57 € HT 4,28 € TTC ; frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement matériel : 36,31 € HT - 43,57 € TTC.

Relève spéciale à la demande du client : 36,52 € HT - 30,43 € TTC.

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 36,47 € HT - 43,76 € TTC.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 64,36 € HT - 77,23 € TTC.

Ces coûts usuels font partie du catalogue de prestations du distributeur ESS accessible sur le site www.es-seyssel.com.

9 Critères d'éligibilité au TRV :

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus.